

## L'équipe chargée de la planification développe encore trois sous-variantes

Le deuxième atelier de travail a eu lieu le 25 octobre 2023. L'équipe chargée de la planification y a présenté ses sous-variantes retravaillées. Le groupe d'accompagnement a ensuite formulé des recommandations concernant la suite à donner pour l'atelier de travail final.



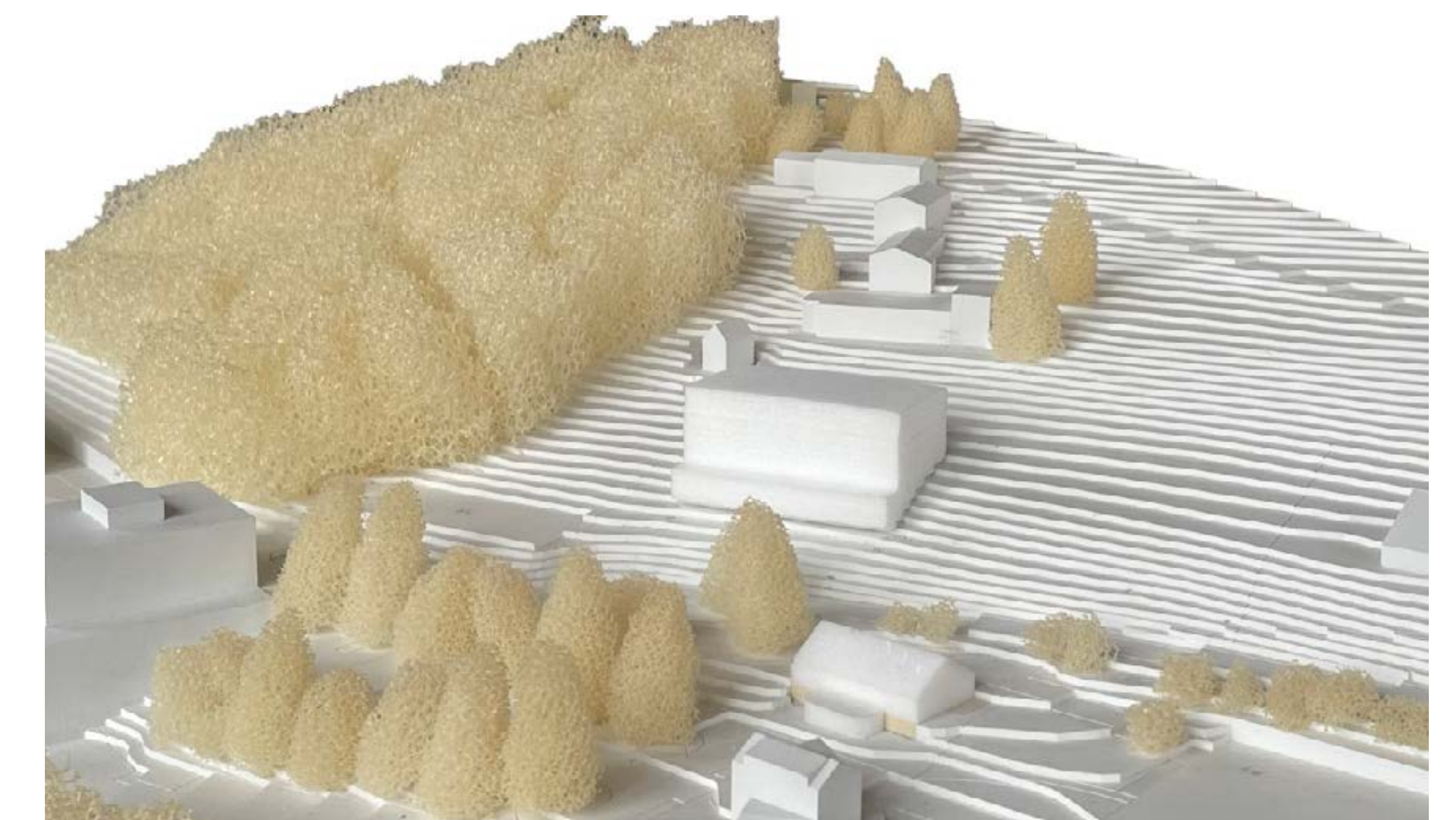
Sous-variante A2.1

- La sous-variante A2.1 a une empreinte trop importante en faveur d'un éclairage naturel idéal.
- La façade se rapproche de la rue avec une saillie au rez-de-chaussée.
- Ces deux éléments sont contestables et ont déjà été mentionnés par la population dans la pétition.



Sous-variante A2.2

- La sous-variante 2.2 avec une hauteur de façade de seulement 16,6 mètres et 2,5 niveaux est moins haute que le projet initial (24 m).
- L'abandon du décrochement du bâtiment le rend plus calme et plus discret.
- *Le groupe d'accompagnement conclut à l'unanimité que la sous-variante A2.2 devrait être développée en vue de l'atelier de travail final.*



Sous-variante A2.3

- Le potentiel de la sous-variante A2.3 réside dans sa compacité. Cependant, cela réduit la fonctionnalité des espaces intérieurs (éclairage naturel, disposition).
- La compacité conduit à un niveau supplémentaire et donc à un bâtiment plus élevé.
- Cette variante s'éloigne le plus de la chapelle et répond au point de vue du Service des monuments historiques.

### Recommandations pour la poursuite du projet

La cour intérieure doit être limitée aux seuls niveaux des chambres et doit être optimisée autant que possible. Néanmoins, la qualité des espaces de séjour et la disposition des pièces doivent être maintenues. La perception extérieure du bâtiment doit être

développée et optimisée en faveur de l'intégration locale. Les saillies et les niches en termes de volume doivent être évitées. La façade doit être conçue de manière calme et discrète, et la structure de la façade doit être développée. La conception des espaces

libres et le tracé des chemins qui y est associé doivent être développés en interaction avec les espaces libres existants et le réseau déjà dense de chemins. Des propositions quant à la conception de la desserte doivent être soumises lors de l'atelier de travail final.